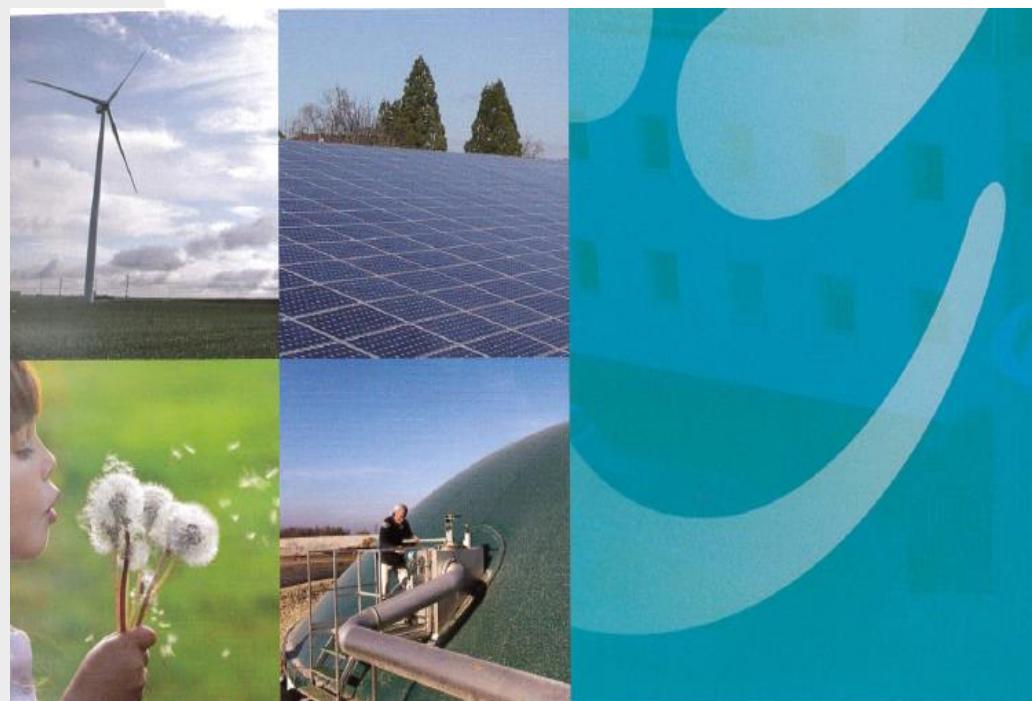


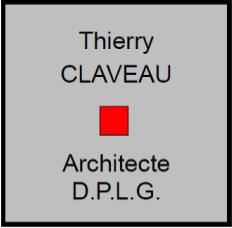
DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE

CONSTRUCTION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE

Lieu-dit « Les Plantis » 86 370 Vivonne



PC1, PC2, PC3, PC4, PC5, PC6, PC7, PC8, PC11

| | | |
|---|--|--|
|  Maître d'ouvrage | SERGIES SAS 78 avenue Jacques Cœur 86000 POITIERS | M. LECOMTE  |
|  Thierry CLAVEAU Architecte D.P.L.G. | Architecte T. CLAVEAU 122 rue du Faubourg de la cueille Mirebalaise 86000 POITIERS |  Thierry CLAVEAU - Architecte DPLG 86000 POITIERS Tél : 06 61 54 74 06 |

LISTE DES PIÈCES CONSTITUTIVES SOMMAIRE

CERFA – DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

CERFA – BORDERAU DE DEPOT DES PIÈCES JOINTES A UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

PC1 - PLAN DE SITUATION

PC2 - PLAN DE MASSE

PC3 - PLANS DE COUPES DU TERRAIN ET DES CONSTRUCTIONS

PC4 - NOTICE DESCRIPTIVE PRESENTANT LE PROJET ET SON ENVIRONNEMENT

PC5 - PLAN DE FACADE DES LOCAUX TECHNIQUES

PC6 - VUES D'INSERTION DU PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT

PC7 - PHOTOGRAPHIES DU TERRAIN DANS L'ENVIRONNEMENT PROCHE

PC8 - PHOTOGRAPHIES DU TERRAIN DANS L'ENVIRONNEMENT LOINTAIN

PC 11 - ETUDE D'IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Projet éolien et photovoltaïque

2021 -034

République Française
Département de la Vienne
Commune de Vivonne

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture de la Vienne
Le 17 mars 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du jeudi 11 mars 2021

L'an deux mil vingt et un, le jeudi onze mars, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué le quatre mars deux mil vingt et un, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Vivonne, sous la présidence de Madame Rose-Marie BERTAUD.

PRÉSENTS :

Madame Rose-Marie **BERTAUD** ; Monsieur Jacky **QUINTARD** ; Madame Anne-Flore **GUILLARD** ; Monsieur Jean-François **ROOS** ; Madame Marie-Laure **PROUTEAU**, Monsieur Michel **LABARTHE** ; Madame Christèle **BOUQUET**, Monsieur Patrick **DUTAULT** ; Madame Nathalie **PROUST** ;

| Nombre de membres | | |
|-------------------|----------|---------|
| Afférents | Présents | Votants |
| 27 | 23 | 27 |

Monsieur Alain **PIERRE** ; Madame Viviane **CARTIER** ; Madame Nadine **ROUSSEAU** ; Madame Chantal **GREMILLON**, Monsieur Patrick **GUILLON**, Madame Anita **GUINARD-CLERC** ; Madame Aurélie **DE ALMEIDA** ; Madame Aurélie **KARMA**, Monsieur Hugo **BERTRAND** ; Madame Marie-Annick **PALAU** ; Monsieur Bernard **BARBOTIN** ; Monsieur Thierry **TOULISSE**, Madame Sabrina **CLISSON**, Monsieur Florian **RETIF**.

ABSENTS REPRESENTES :

Monsieur Pierre-David **SIMONET**, représenté par Monsieur Jean-François **ROOS**
Monsieur Julien **MASSON**, représenté par Monsieur Michel **LABARTHE**
Monsieur Sébastien **DUPUIS**, représenté par Madame Rose-Marie **BERTAUD**
Madame Karine **CHARBONNIER**, représentée par Madame Marie-Annick **PALAU**

ABSENT EXCUSE :

Madame Anita **GUINARD-CLERC** a été élue secrétaire.

L'Etat Français s'engage à réussir une transition vers un bouquet énergétique plus équilibré sur son territoire. Cela passe par une diversification du mix électrique français avec le développement d'un éventail d'énergies renouvelables. Ces dernières sont reconnues comme compétitives, prédictibles et contrôlables. Les engagements de la France se sont traduits en 2015 par la Loi relative à la Transition énergétique pour la croissance Verte.

Depuis le début du nouveau mandat en mai 2020, la commune a reçu beaucoup de sollicitations écrites et téléphoniques afin d'implanter un projet éolien et/ou un projet photovoltaïque sur le territoire de Vivonne.

Il convient que le conseil municipal se positionne sur la possibilité de développer des énergies renouvelables sur son territoire.

Considérant l'intervention de SERGIES Energies Vienne au conseil municipal du 10 décembre sur qu'est-ce que l'éolien, sur un rappel sur le projet photovoltaïque et sur les zones possibles d'implantation sur Vivonne ;

Considérant qu'un certain nombre de développeurs appellent et écrivent chaque jour en mairie pour connaître la position du Conseil Municipal ;

Considérant qu'à la commission générale du 22 février 2021, il a été demandé par les conseillers municipaux de scinder les deux types d'énergie dans la position à intervenir ;

Vu l'article L515-44 du code de l'environnement ;

Vu l'avis défavorable de la commission à un projet éolien ;

Vu l'avis favorable de la commission à des projets photovoltaïques :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- émet un avis **DEFAVORABLE** de principe sur le projet éolien sur la commune de Vivonne (4 pour et 23 contre).

- émet un avis **FAVORABLE** de principe sur le projet photovoltaïque sur la commune de Vivonne (27 pour).

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus-indiqués

Pour copie conforme au registre

En mairie, le 17 mars 2021

Le Maire,
Rose-Marie BERTAUD



AR PREFECTURE

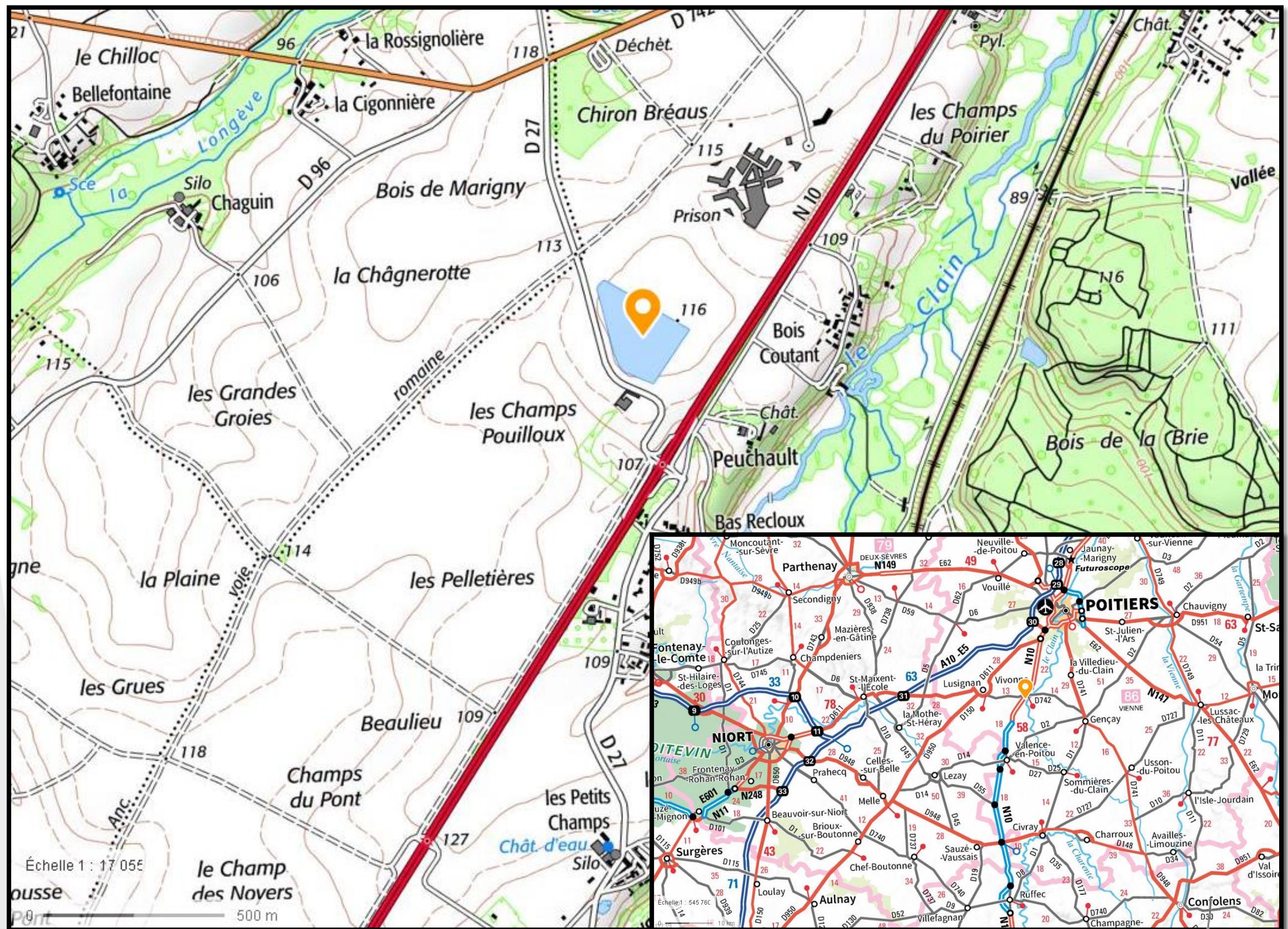
086-2186 02936-20210311-2021034-DE
Reçu le 17/03/2021

AR PREFECTURE

086-2186 02936-20210311-2021034-DE
Reçu le 17/03/2021

PC 1

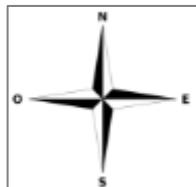
PLAN DE SITUATION



PC 1 – PLAN DE SITUATION

DOSSIER PC – VIVONNE LES PLANTIS

INSCRIT AU TABLEAU DE L'ORDRE DES ARCHITECTES N° 141731
Thierry CLAUVERU - Architecte DPLG
127, rue du Faubourg
La Cour Mirabelaise
86000 POITIERS
Tél : 06 61 54 74 08



Échelle 1 : 4 264

0 100 m

XX – Parcelles concernées par le projet

- Section ZB
- Surface totale : 8 ha 27 a 20 ca

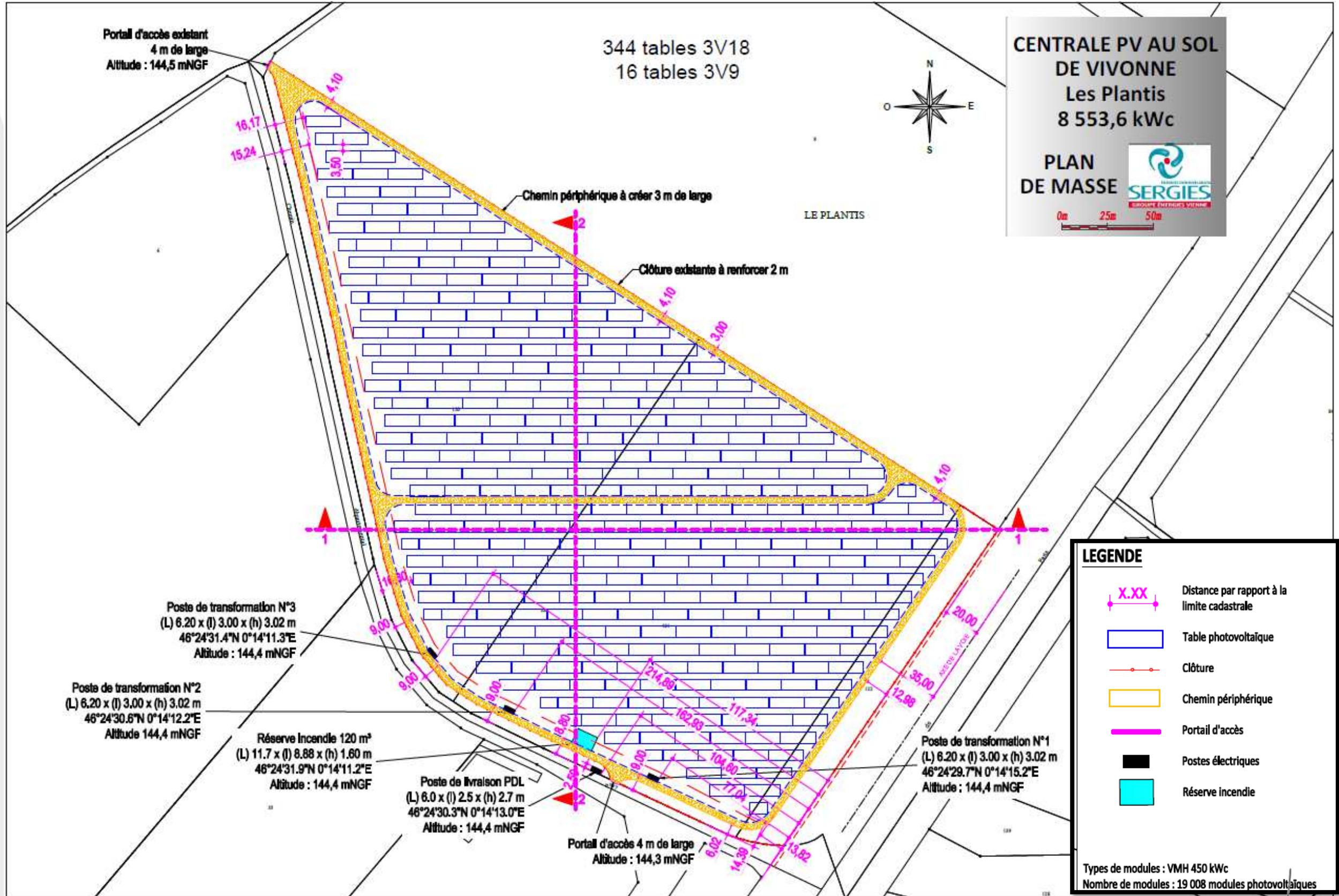
XX – Parcelles non concernées par le projet

Clôture

INSCRIT AU TABLEAU DE L'ORDRE DES ARCHITECTES N° 141781
Thierry CLAVERU - Architecte DPLG
122, rue du Faubourg
La Cour Mirebelaise
86000 POITIERS
Tél : 06 61 54 74 06

PC 2

PLAN DE MASSE



LEGENDE

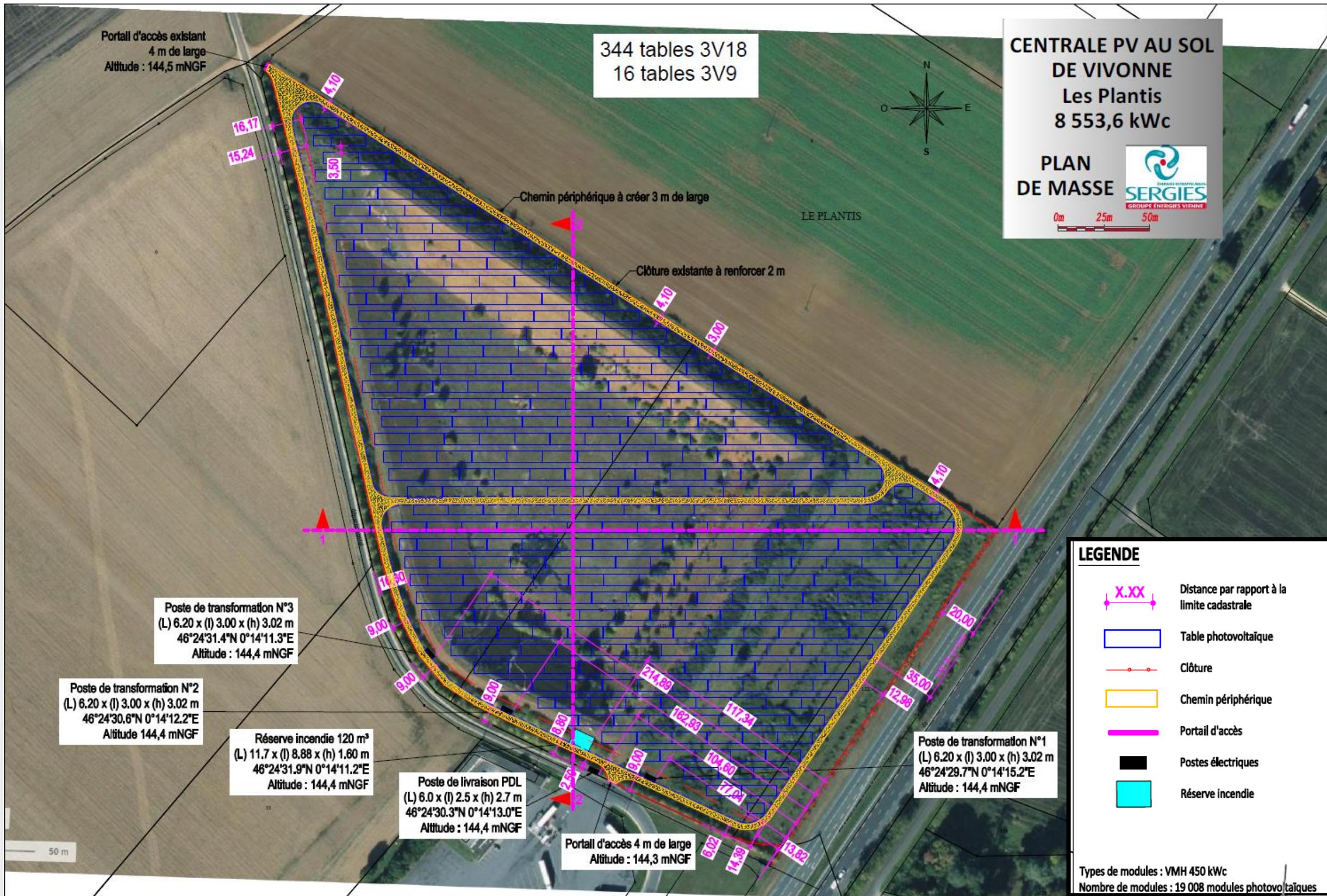
- X.XX Distance par rapport à la limite cadastrale
- Table photovoltaïque
- Clôture
- Chemin périphérique
- Portail d'accès
- Postes électriques
- Réserve incendie

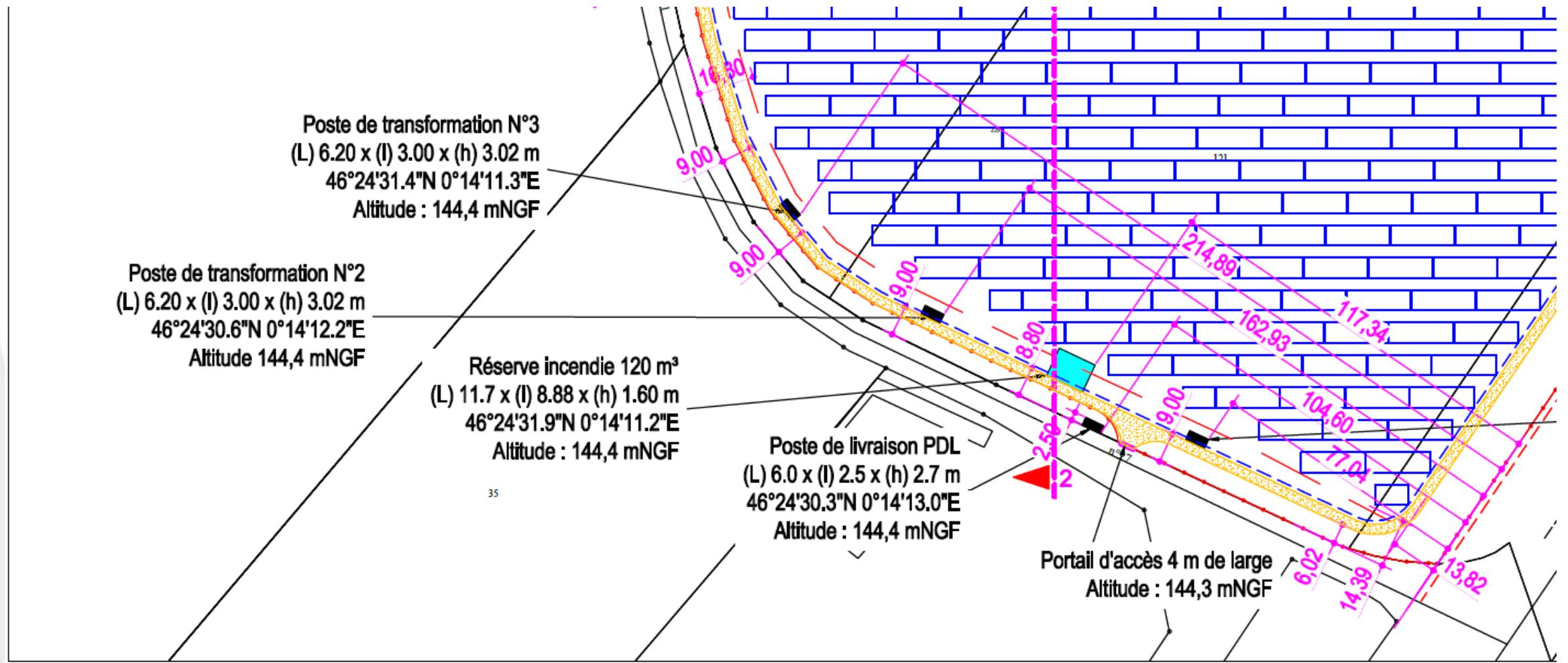
Types de modules : VMH 450 kWc
Nombre de modules : 19 008 modules photovoltaïques



**PC 2 – PLAN DE MASSE
DOSSIER PC – VIVONNE LES PLANTIS**

INSCRIT AU TABLEAU DE L'ORDRE DES ARCHITECTES N° 041791
Thierry CLAVEAU - Architecte DPLG
122, rue du Faubourg
La Cour Mirébelaise
86000 POITIERS
TAL : 06 61 54 74 06





- Poste de transformation N°1 :**
- WGS84 : 46°24'29.7"N 0°14'15.2"E
 - Parcelle : ZB 121
- Poste de transformation N°2 :**
- WGS84 : 46°24'30.6"N 0°14'12.2"E
 - Parcelle : ZB 121
- Poste de transformation N°3 :**
- WGS84 : 46°24'31.4"N 0°14'13.3"E
 - Parcelle : ZB 120
- Poste de livraison :**
- WGS84 : 46°24'30.3"N 0°14'13.0"E
 - Parcelle : ZB 121

LEGENDE

- X.XX : Distance par rapport à la limite cadastrale
- Table photovoltaïque
- Clôture
- Chemin périphérique
- Portail d'accès
- Postes électriques
- Réserve incendie

Types de modules : VMH 450 kWc
 Nombre de modules : 19 008 modules photovoltaïques

INSCRIT AU TABLEAU DE L'ORDRE DES ARCHITECTES N°141787
 Thierry CLAVEAU - Architecte DPLG
 127, rue du Faubourg
 La Cour Mirebelaise
 86000 POITIERS
 Tél : 06 61 54 74 08

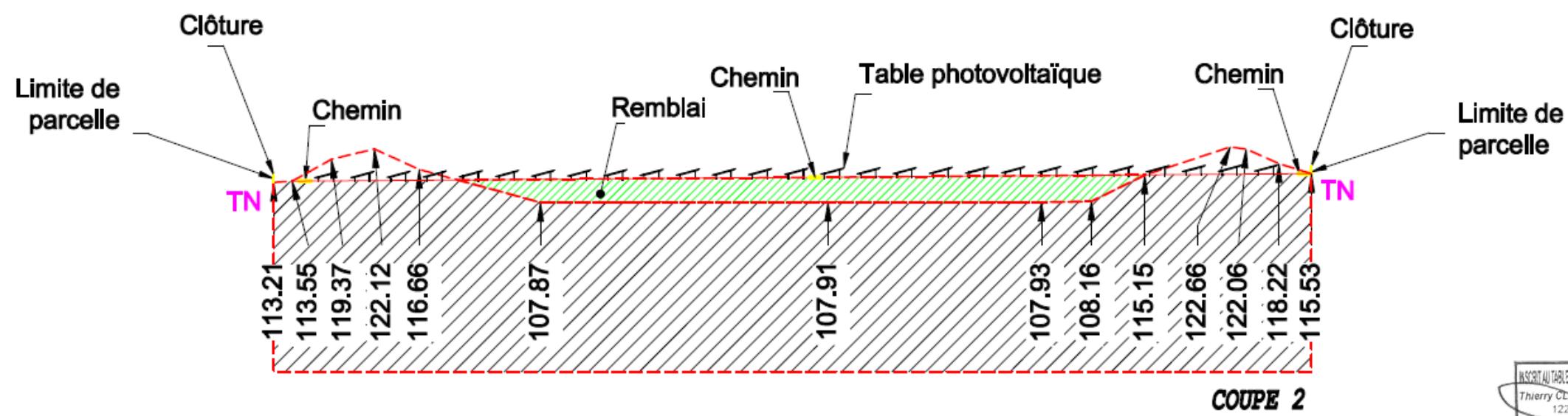
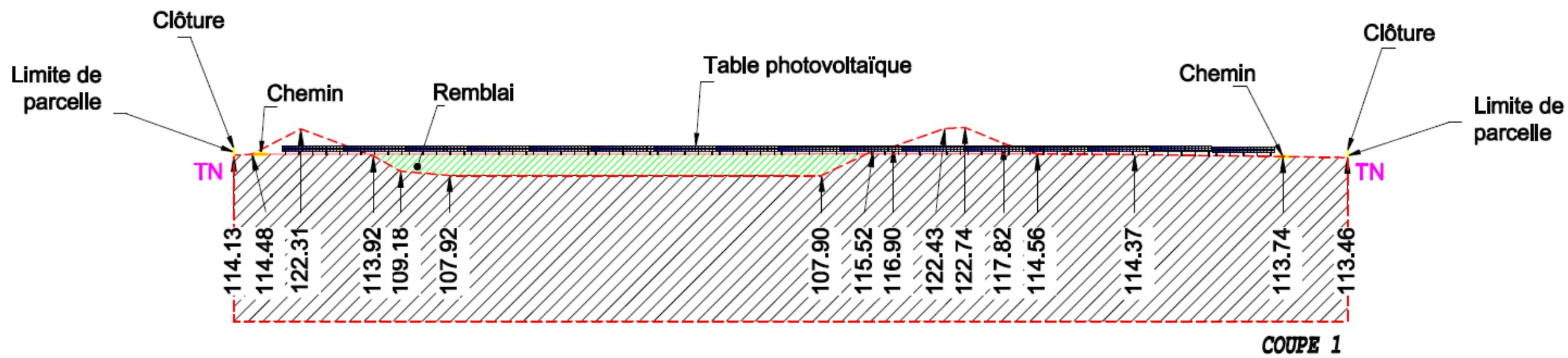
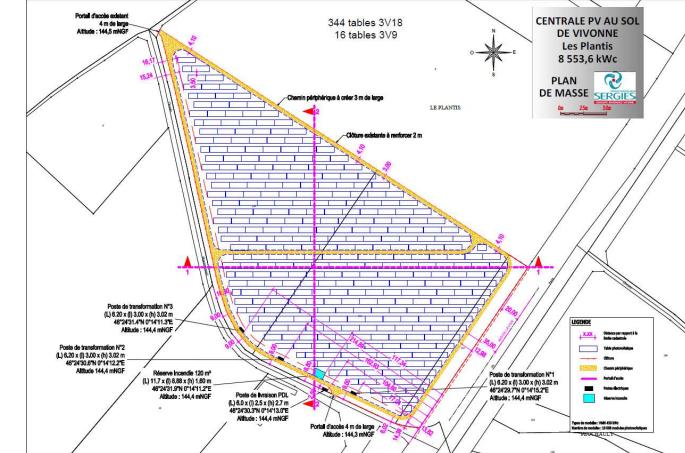


PC 2 – PLAN DE MASSE EMPRISES CONSTRUCTIONS

DOSSIER PC – VIVONNE LES PLANTIS

PC 3

PLAN DE COUPES DU TERRAIN ET DES CONSTRUCTIONS



INSCRIT AU TABLEAU DE L'ORDRE DES ARCHITECTES N° 341787
 Thierry CLAVEAU - Architecte DPLG
 122, rue du Faubourg
 La Courbe Mirabelaise
 86000 POITIERS
 Tél. 06 61 54 74 08



PC 3 – PLAN DE COUPE DU TERRAIN ET DES CONSTRUCTIONS

DOSSIER PC – VIVONNE LES PLANTIS

PC 4

NOTICE DESCRIPTIVE PRESENTANT LE PROJET ET SON ENVIRONNEMENT

Etat initial du site

Le projet de champ photovoltaïque au sol sera implanté sur une ancienne réserve d'irrigation dont l'Association Syndicale Autorisée (ASA) du Clain Moyen est propriétaire, au lieu dit « Les Plantis », dans la commune de Vivonne en Vienne (86).

Les parcelles du cadastre de la Commune de Vivonne concernées par le projet sont :

- section ZB : parcelle n°120,
- section ZB : parcelle n°121,
- section ZB : parcelle n°122

La superficie totale cumulée de ces parcelles est de 8 ha 27 a 20 ca.

Présentation du projet

Le site d'implantation n'a aujourd'hui plus d'usage. L'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur ce site permettra donc de sécuriser et de valoriser ce terrain pour une durée de 40 ans.

Conception et paysage

La centrale est composée de 19 008 modules, soit une surface 41 247,36 m² de modules photovoltaïques (à raison de 2,17 m² par module), disposés sur des tables en acier. L'ensemble composé des structures et des panneaux photovoltaïques, se situe dans une gamme de couleur à dominante entre le bleu moyen et le gris foncé.

Trois postes de transformation sont situés sur le site pour transformer l'énergie avant son injection sur le réseau électrique. La façade aura un aspect d'enduit gratté de couleur vert olive (RAL 6003). Les grilles et la porte sont métalliques RAL 6003. Les dimensions des postes de transformation seront de 6,2 m de longueur par 3 m de largeur et 3,6 m de hauteur, soit une emprise pour trois postes de transformation de 55,8 m².

Un poste de livraison est situé aux abords du site, au Sud Ouest. La façade du

poste de livraison aura un aspect d'enduit gratté de couleur vert olive (RAL 6003). Les grilles et la porte sont métalliques RAL 6003. Les dimensions du poste de livraison seront de 6 m de longueur par 2,5 m de largeur et 2,5 m de hauteur, soit une emprise de 15 m².

Une voie périphérique d'une largeur de 3 m sera créée. La terre végétale sera décapée en surface et une couche de matériau de type calcaire sera appliquée et compactée pour atteindre les portances réglementaires imposées notamment par le SDIS.

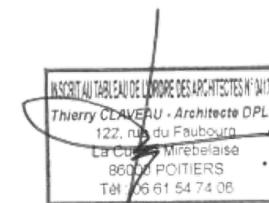
Un reprofilage est prévu pour niveler les talus et aplanir le site en appliquant une légère pente orientée vers le sud (2%).

Un portail métallique, de couleur vert olive (RAL 6003) et de 4 m de largeur est déjà en place et fermé par un cadenas. La clôture métallique existante (grillage plastifié avec des mailles en forme de losange) de 2 m de hauteur et de couleur vert olive (RAL 6003) sera renforcée.

Une réserve incendie de 120 m³ au Sud Ouest du site sera construite pour respecter les exigences du SDIS et pourra être utilisée en cas de défaillance sur la centrale.

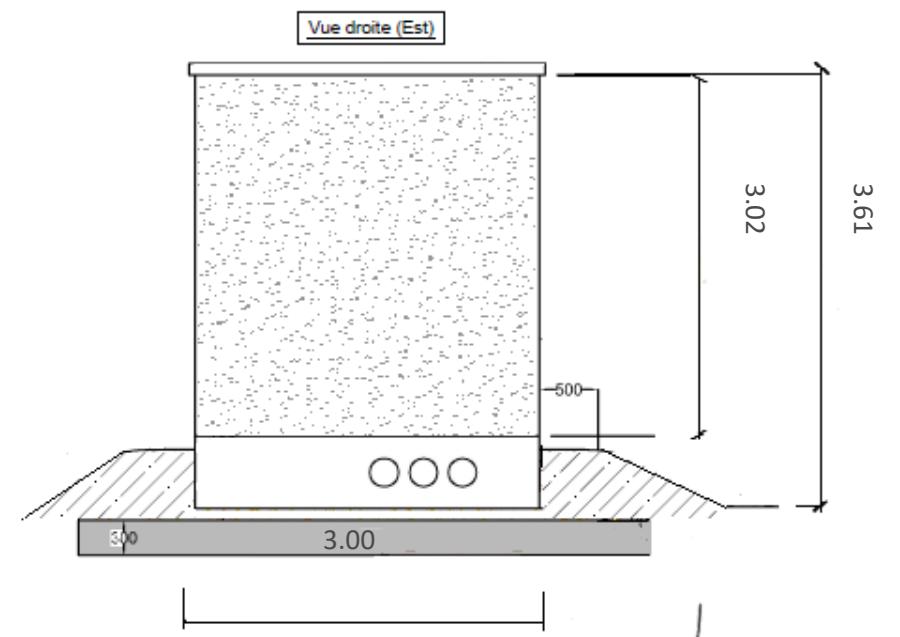
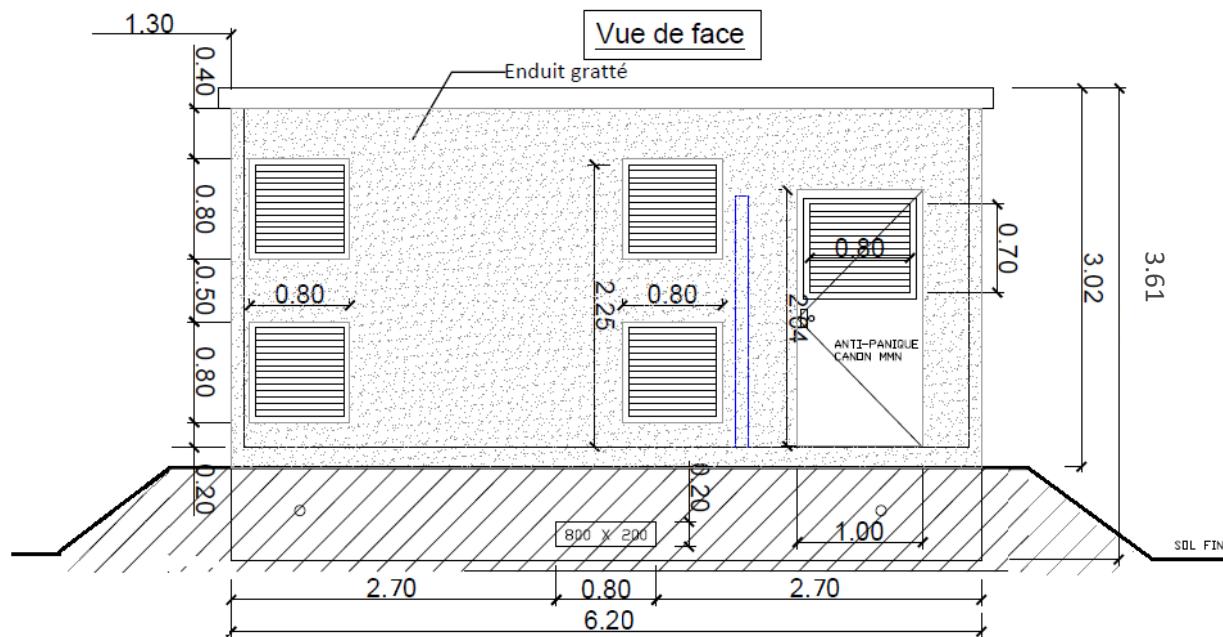
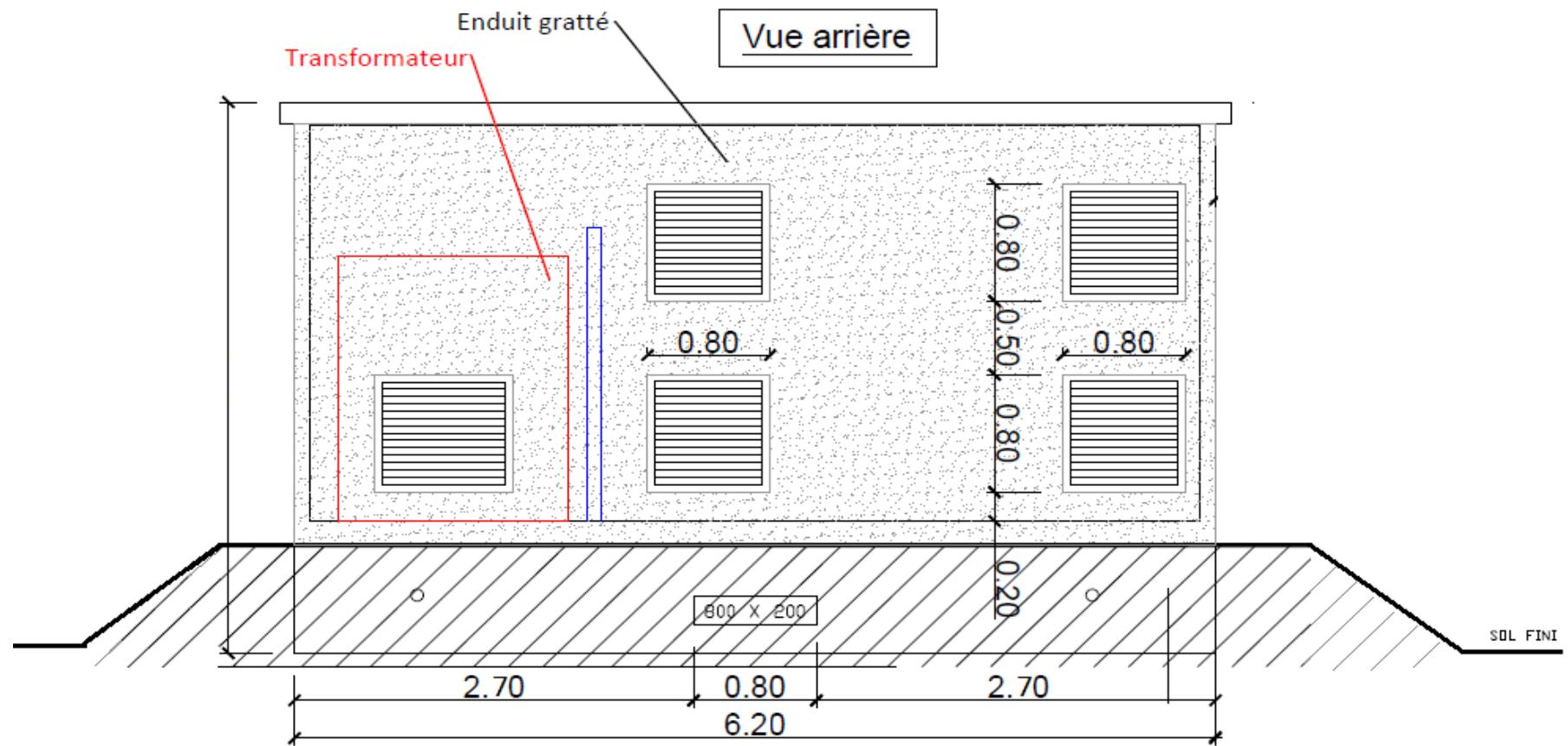
Accès au site

L'accès au site pour la construction et l'exploitation se fera par l'accès existant connecté à la route départementale D27.

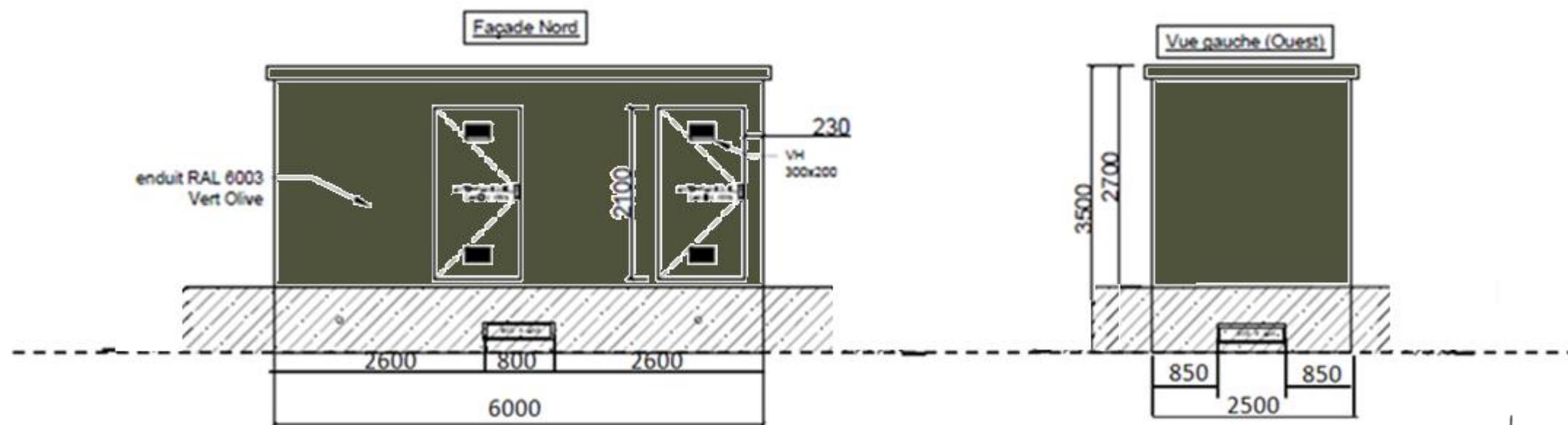
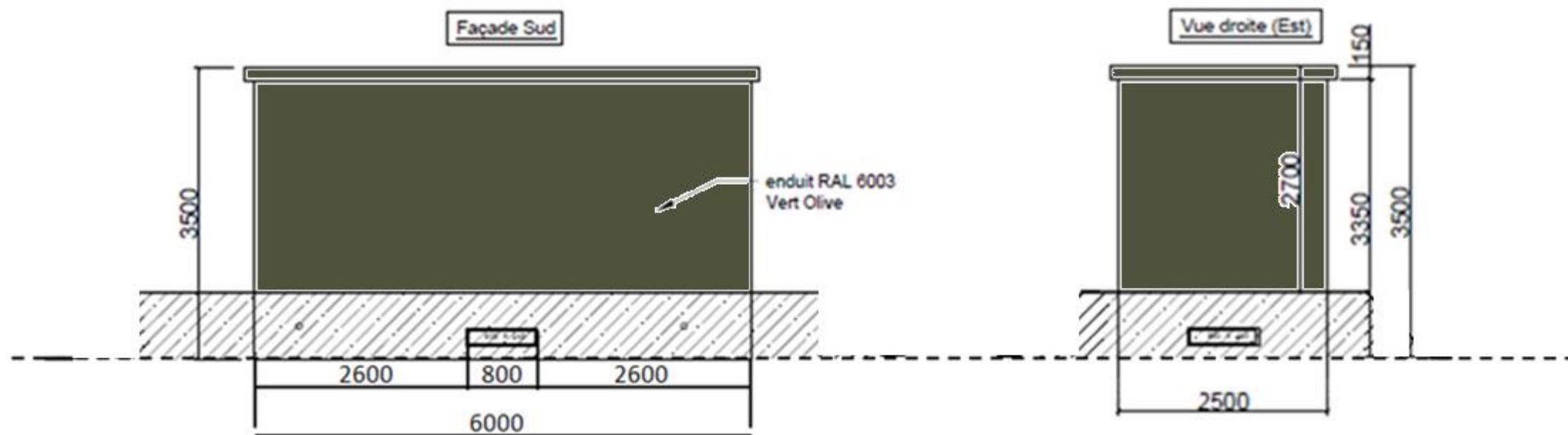


PC 5

PLAN DE FACADE DES LOCAUX TECHNIQUES



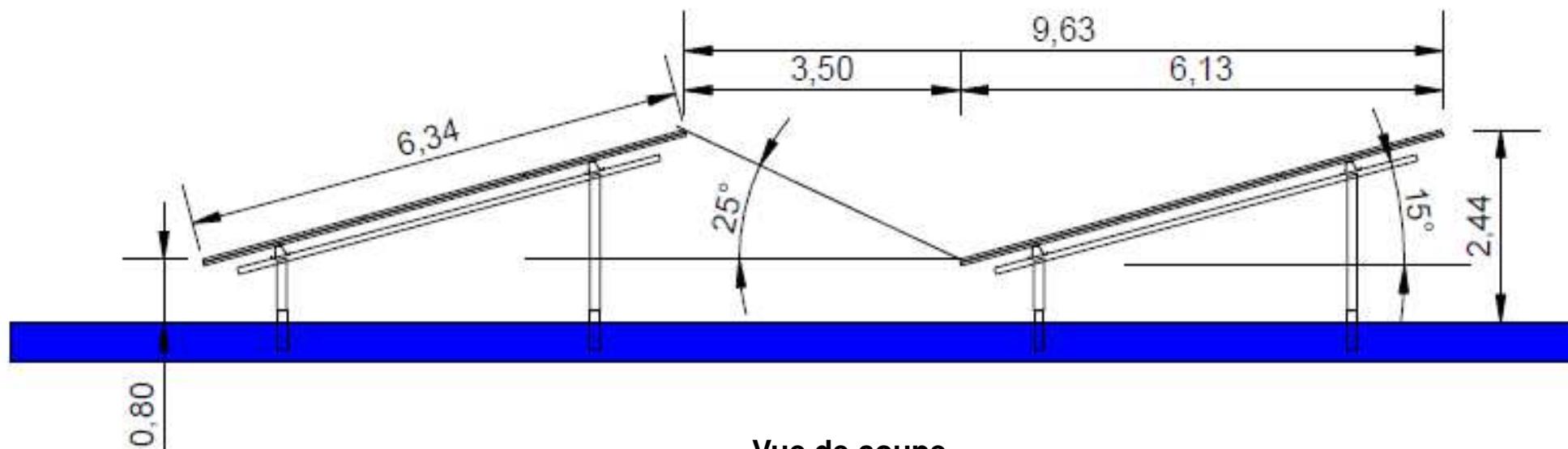
INSCRIT AU TABLEAU DE L'ORDRE DES ARCHITECTES N° 141781
 Thierry CLAUVERU - Architecte DPLG
 122, rue du Faubourg
 La Cour Mirébelaise
 86000 POITIERS
 Tél. 06 61 54 74 06



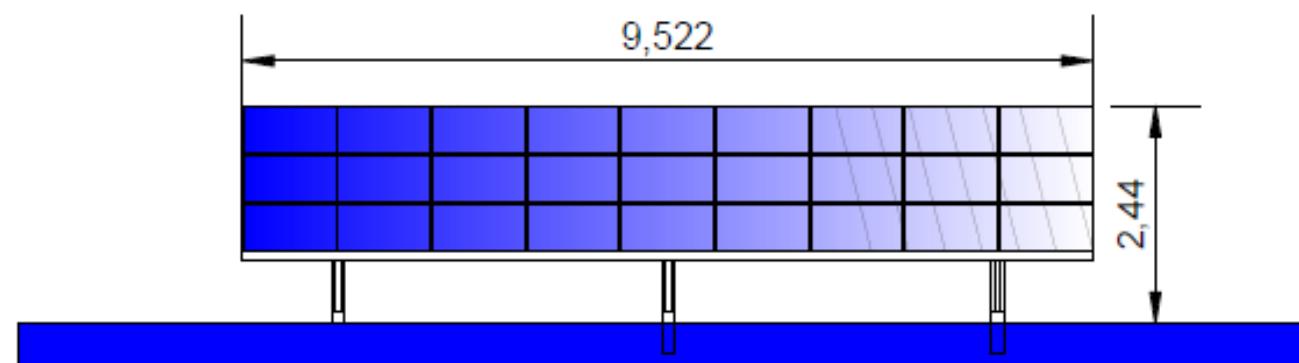
INSCRIT AU TABLEAU DE L'ORDRE DES ARCHITECTES N° 041787
 Thierry CLAVERU - Architecte DPLG
 122, rue du Faubourg
 La Cour Mirebelaise
 86000 POITIERS
 Tél : 06 61 54 74 06



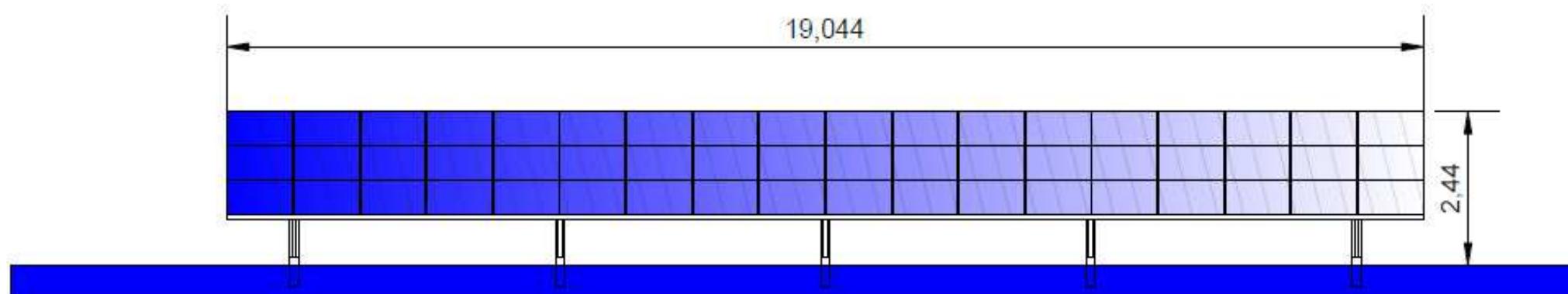
PC 5 – PLAN DE FACADES DU POSTE DE LIVRAISON
DOSSIER PC – VIVONNE LES PLANTIS



Vue de coupe



Vue de face – table 3 V 9



Vue de face – table 3 V 18

INSCRIT AU TABLEAU DE L'ORDRE DES ARCHITECTES N° 341731
 Thierry CLAUVERU - Architecte DPLG
 122, rue du Faubourg
 La Cuvette Mirébelaise
 86000 POITIERS
 Tél. 06 61 54 74 06

PC 6

VUES D'INSERTION DU PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT



Point de vue numéro 1 : Depuis le restaurant « Le routier »



Point de vue numéro 2 : Depuis le hameau dit « Peuchault »

INSCRIT AU TABLEAU DE L'ORDRE DES ARCHITECTES N° 041737
 Thierry CLAVERU - Architecte DPLG
 122, rue du Faubourg
 La Courbe Mirebelaise
 86000 POITIERS
 Tél. 06 61 54 74 06



Point de vue numéro 3 : Depuis le hameau dit « Bois Coutant »



Point de vue numéro 4 : Depuis la RN 10 avec mesures réductrices

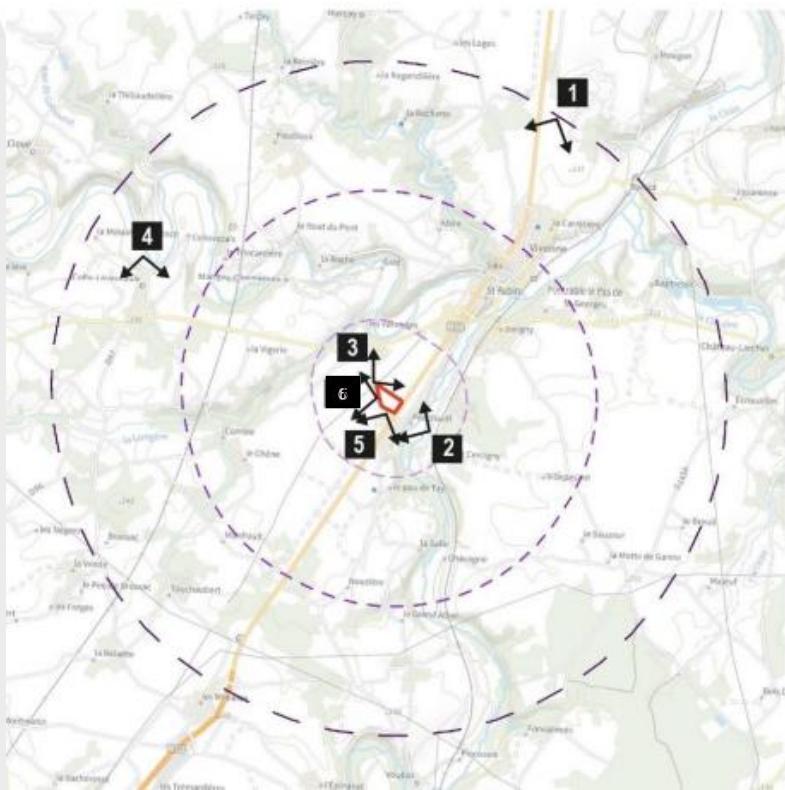
INSCRIT AU TABLEAU DE L'ORDRE DES ARCHITECTES N° 047917
 Thierry CLAVEAU - Architecte DPLG
 122, rue du Faubourg
 La Cour Mirebelaise
 86000 POITIERS
 Tél : 06 61 54 74 06



PC 6 – VUES D'INSERTION DU PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT
DOSSIER PC – VIVONNE LES PLANTIS

PC 7

PHOTOGRAPHIES DU TERRAIN DANS L'ENVIRONNEMENT PROCHE



1. Vivonne – Lieu-dit « Vaubourdeau » Panorama en hauteur en direction du sud

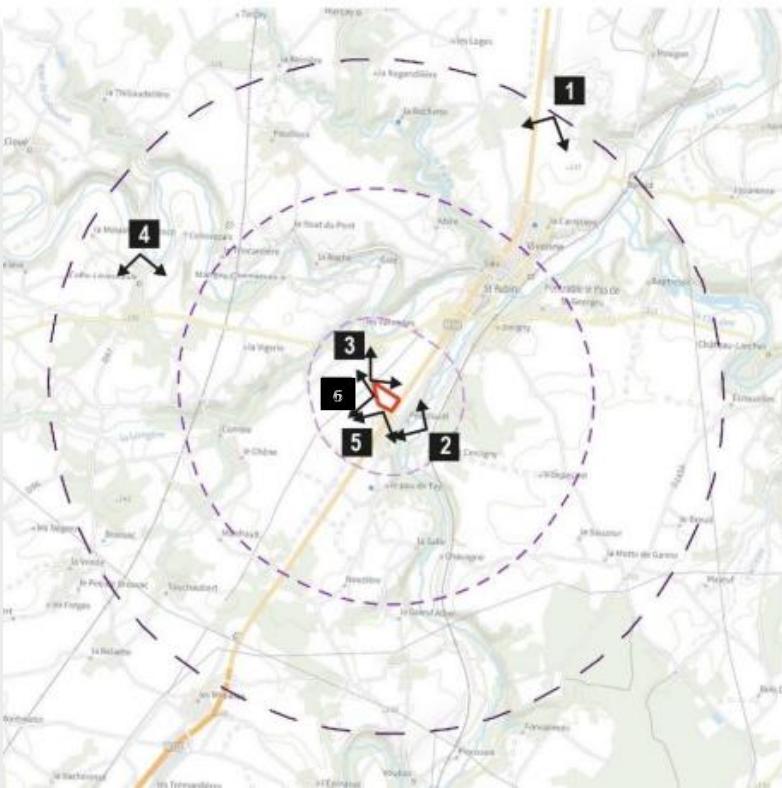


2. Vivonne Hammeau de Peuchault – En direction de la RN10

INSCRIT AU TABLEAU DE L'ORDRE DES ARCHITECTES N° 341781
 Thierry CLAVERU - Architecte DPLG
 122, rue du Faubourg
 La Cour Mirebelaise
 86000 POITIERS
 Tél : 06 61 54 74 08



PC 7 – PHOTOGRAPHIES DU TERRAIN DANS L'ENVIRONNEMENT PROCHE
DOSSIER PC – VIVONNE LES PLANTIS



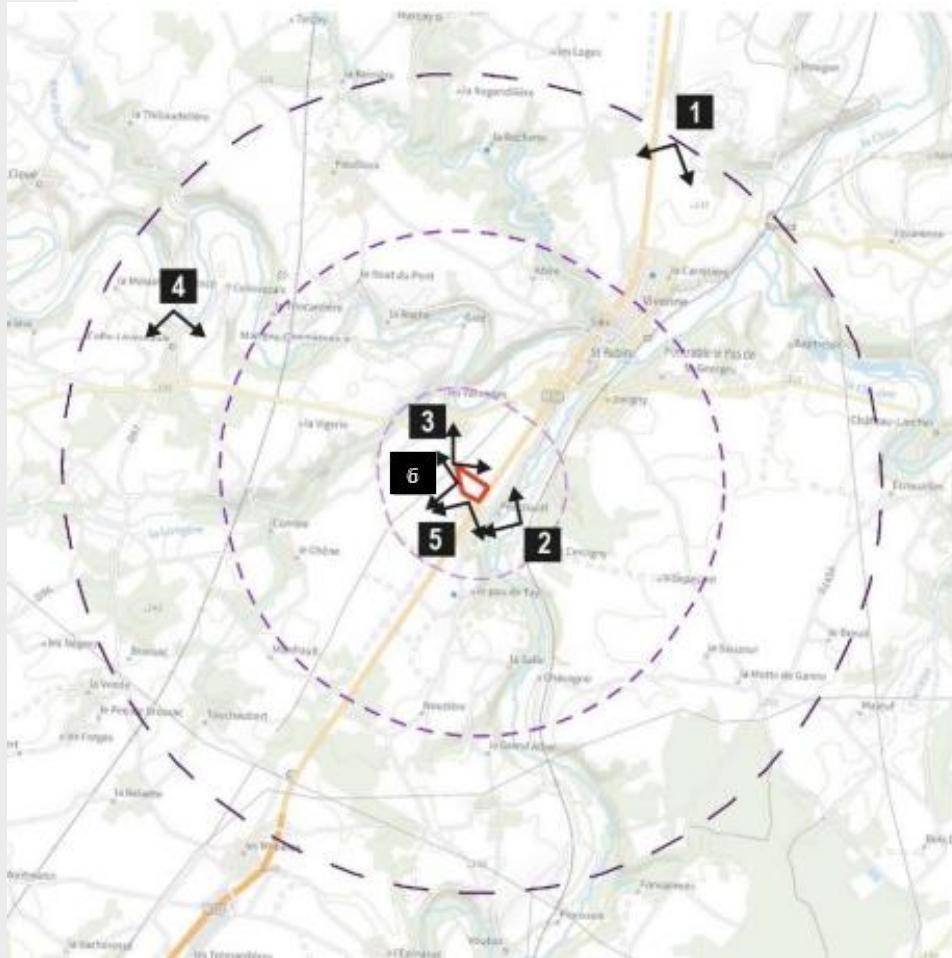
3. VIVONNE – Les Plantis – Centre pénitencier depuis l'entrée du site de projet



4. Vivonne – Jorigny – Vue depuis le haut de Jorigny vers Vivonne



PC 7 – PHOTOGRAPHIES DU TERRAIN DANS L'ENVIRONNEMENT PROCHE
DOSSIER PC – VIVONNE LES PLANTIS



5. Vivonne – Les Plantis – Vue en direction du Sud



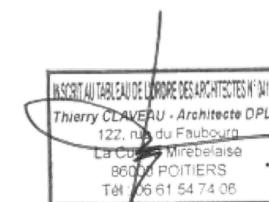
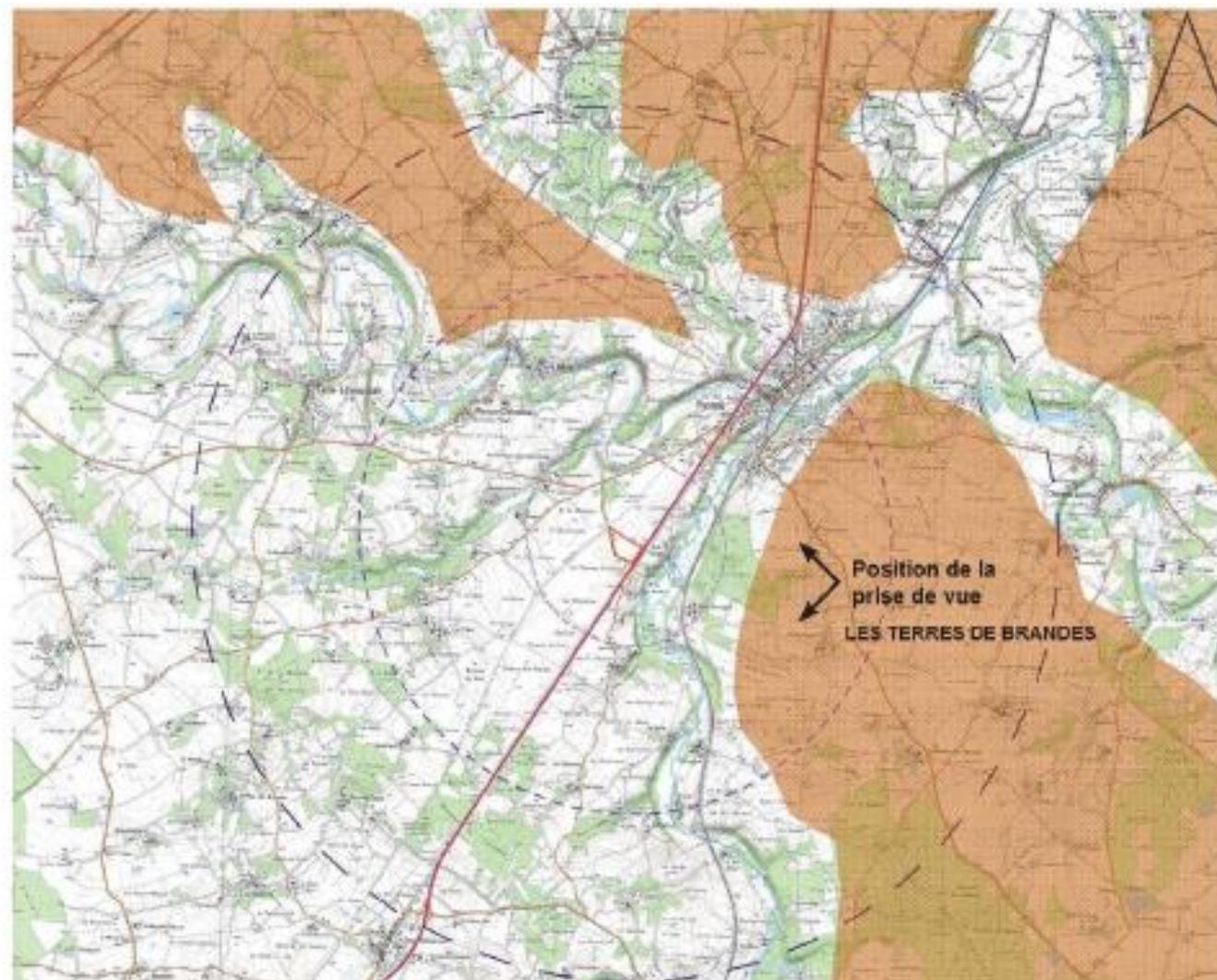
6. Vivonne – Les Plantis – Vue en direction de la vallée de la Longère

PC 8

PHOTOGRAPHIES DU TERRAIN DANS L'ENVIRONNEMENT LOINTAIN

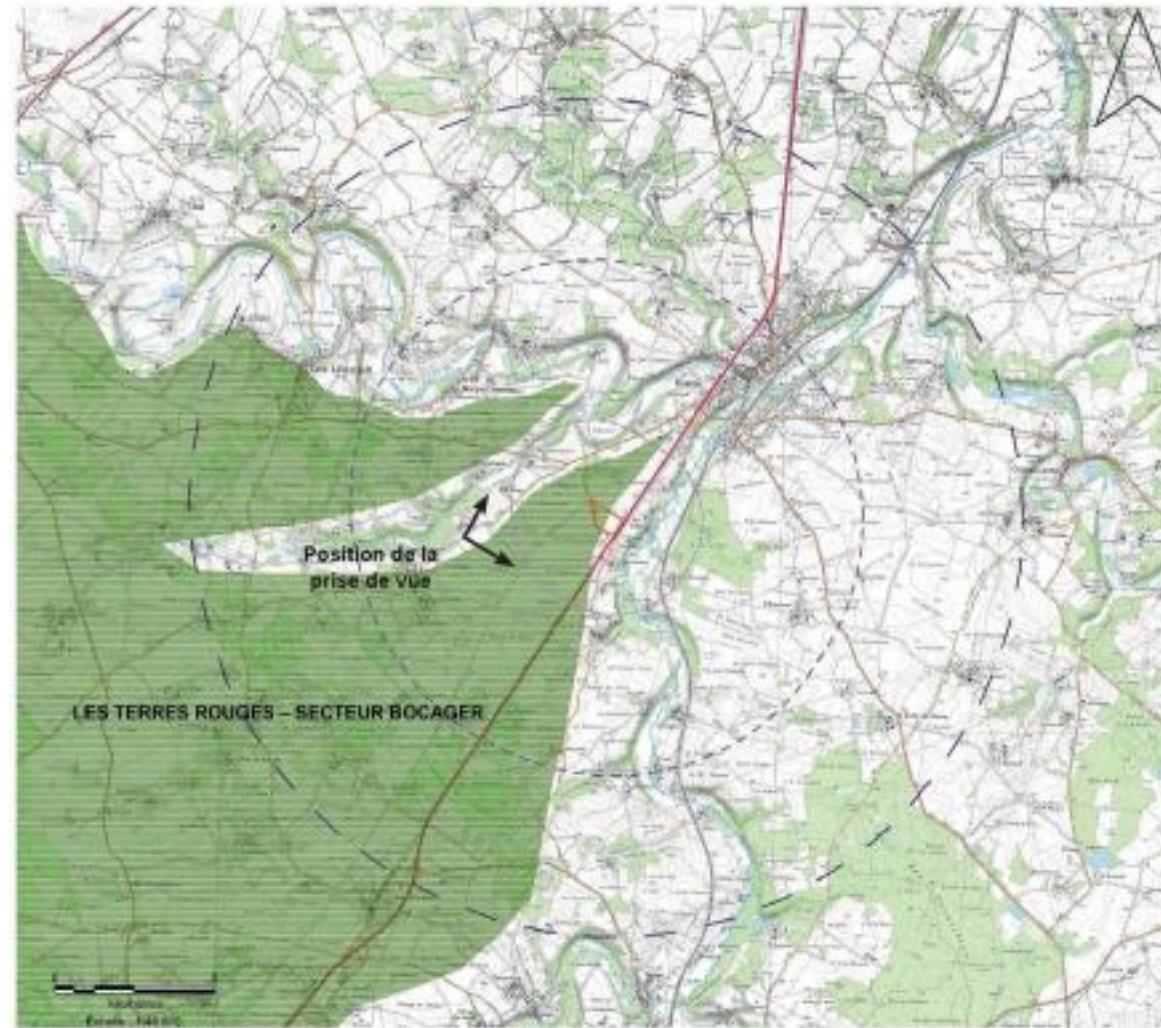
LEGENDE

- Site de projet
- Aire d'étude rapprochée (AER) 1 km
- Aire d'étude intermédiaire (AEI) 3 km
- Aire d'étude éloignée (AEE) 5 km
- Unités paysagères
Les terres de brandes

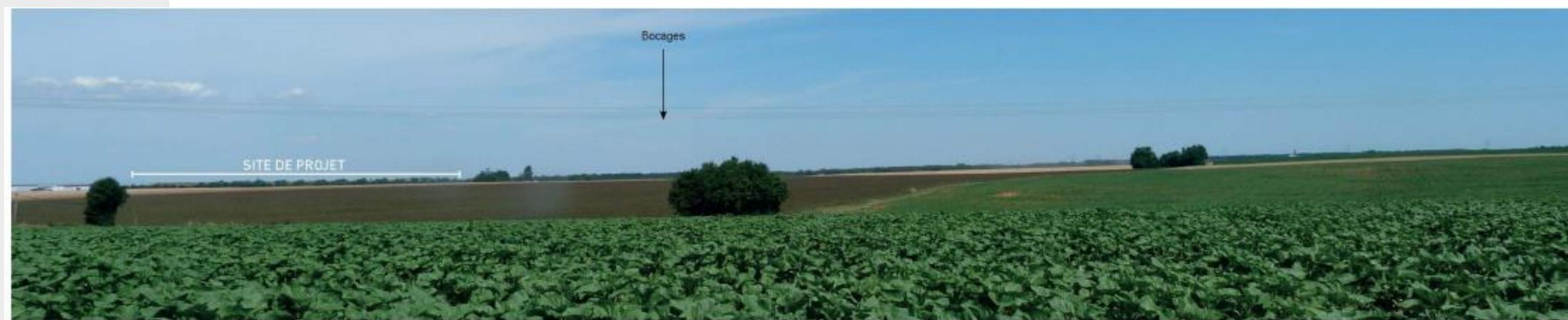


LEGENDE

- Site de projet
- Aire d'étude rapprochée (AER)
 - 1 km
- Aire d'étude intermédiaire (AEI)
 - 3 km
- Aire d'étude éloignée (AEE)
 - 5 km
- Unités paysagères
 - Les terres rouges – secteur bocager



INSCRIT AU TABLEAU DE L'ORDRE DES ARCHITECTES N° 041791
Thierry CLAVEAU - Architecte DPLG
122, rue du Faubourg
La Courbe Mirabelaise
86000 POITIERS
Tél : 06 61 54 74 08



ÉCURÉ - Sur la RD 96 - Vue en direction du Nord-Est

Source : Sortie terrain BE Agence B. Jardins & Paysages

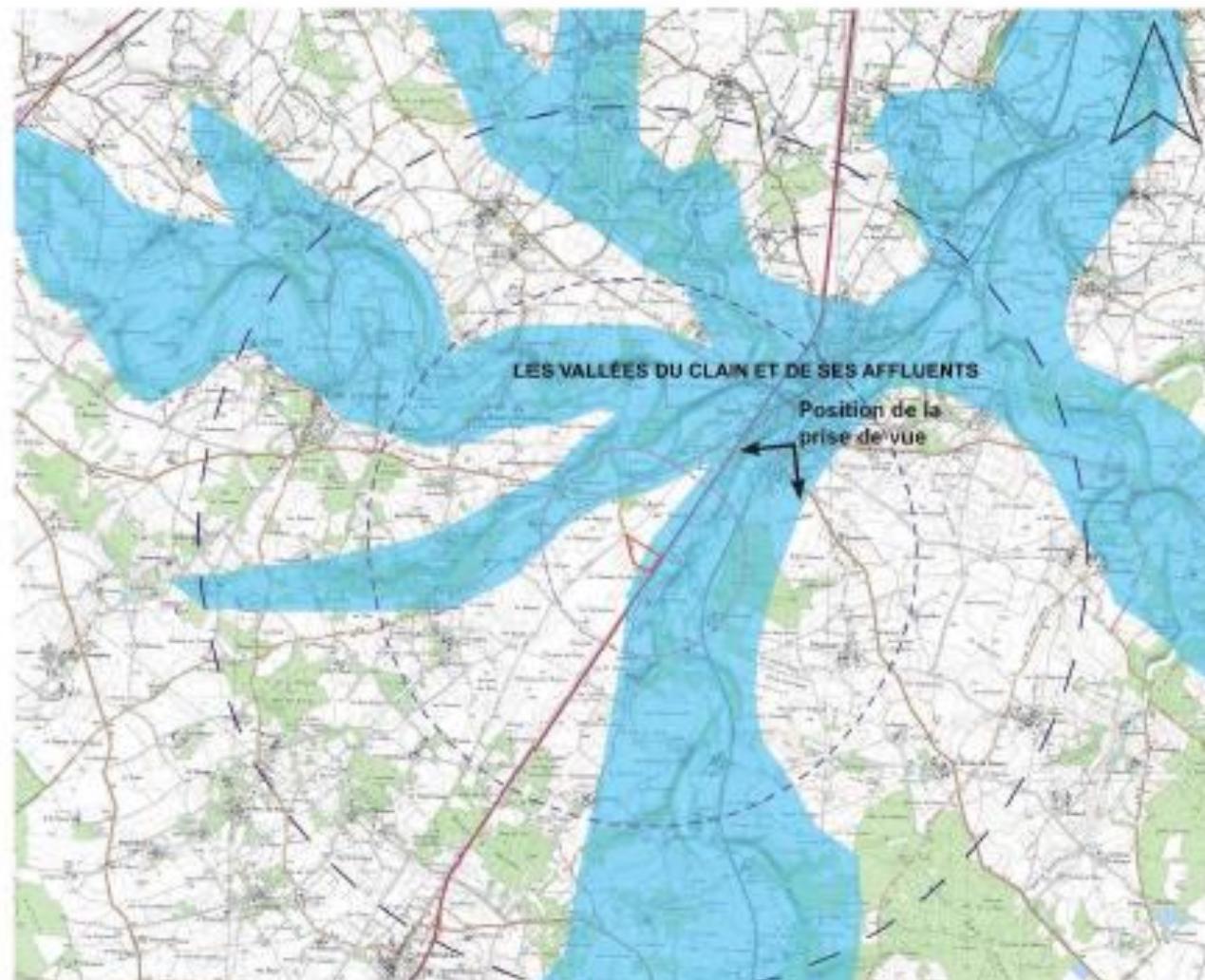


PC 8 – PHOTOGRAPHIES DU TERRAIN DANS L'ENVIRONNEMENT LOINTAIN

DOSSIER PC – VIVONNE LES PLANTIS

LEGENDE

- Site de projet
- Aire d'étude rapprochée (AER) 1 km
- Aire d'étude intermédiaire (AEI) 3 km
- Aire d'étude éloignée (AEE) 5 km
- Unités paysagères
Les Vallées du Clain et de ses affluents



VIVONNE - RD 742 - Point de vue à la sortie de Vivonne au niveau de Jorigny

Source : Google street view

PC 11

ETUDE D'IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT
